

**SANTE** . La profession d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) a pris son envol en 2002. Son développement est très rapide. Il est temps de s'organiser !

## Vers un réseau ASSC

**BEATRIZ ROSENDE** . SECRETAIRE CENTRALE SSP

Les premiers titres d'ASSC ont été délivrés en 2005. Depuis, le nombre des titulaires de ce CFC ne cesse de progresser. Malgré des compétences de plus en plus étendues, les salaires stagnent.

**LE VENT EN POUPE**. Au début, la Croix-Rouge suisse était responsable de la formation des ASSC. Puis, en raison de l'entrée en vigueur de la Loi sur la formation professionnelle (LFPr), le 1er janvier 2004, celle-ci a été transférée à la Confédération, aux cantons et aux organisations du monde du travail. Ce nouveau CFC a entraîné la lente disparition de la profession d'infirmière assistante. Pendant quelques années, on a pensé que les ASSC auraient des difficultés à trouver leur place sur le terrain. Les chiffres montrent exactement le contraire. La croissance des effectifs d'ASSC dépasse – et de loin – les professions infirmières de niveau ES/HES<sup>1</sup>.

**EMS EN HAUT DU CLASSEMENT**. De 2010 à 2014, le nombre des ASSC a augmenté de 70% dans les homes, contre 7,9% pour les professions de niveau tertiaire (ES/HES). En 2014, les EMS employaient 11 814 ASSC, pour 19 476 personnes de formation niveau ES/HES.

Dans les hôpitaux, la tendance est légèrement moins marquée, mais les effectifs d'ASSC ont tout de même augmenté de 50% en 4 ans – contre 9,6% pour les professions ES/HES. C'est le secteur *Réadaptation et gériatrie* qui occupe la plus grande proportion d'ASSC dans les services hospitaliers. Leur cahier des charges est proche de celui proposé dans les EMS.

Dans les soins à domicile, l'évolution des effectifs des niveaux ES/HES et CFC sont comparables: + 15,1 % pour les CFC, + 12,7 % pour les ES/HES. A noter que le personnel sans formation croît aussi de 15 % dans ce secteur.

**SALAIRES INSUFFISANTS**. Dans les CCT et règlements cantonaux, la classification des ASSC au niveau salarial n'est pas satisfaisante. Compte tenu des responsabilités, des horaires de travail fluctuants et de la pénibilité, les classes salariales sont trop basses. Généralement, la profession ASSC se classe au niveau d'autres CFC présents dans les institutions sanitaires (employé de commerce, cuisinier, etc.) malgré une pénibilité physique et psychique plus forte. Il existe de fortes variations selon la région ou l'employeur, mais une chose est sûre: très féminisée, cette formation ne va pas évoluer « naturellement » vers de hauts niveaux. 2019, année de la grève des femmes, est propice à l'émergence d'un mouvement militant pour améliorer ces conditions.

**FORMATION LOCALE**. En Suisse, une bonne partie du personnel soignant est importée – déjà formée –, principalement des pays voisins. Ce n'est pas le cas des ASSC, qui sont formées sur place pour l'obtention du titre CFC. Dès le début, le SSP a décidé de visiter les écoles de formation pour syndiquer les étudiant-e-s. Une grande partie de nos membres, en particulier en Suisse alémanique, est arrivée au syndicat par ce biais. À ce jour, le SSP compte environ 9000 adhérent-e-s identifié-e-s comme ASSC.

**ACCUEIL MÉFIANT**. La création de ce cette nouvelle profession a alimenté un sentiment de méfiance, plus ou moins avoué, chez les infirmiers/-ères, qui craignaient que les ASSC accaparent une partie des actes médicaux. Qu'en est-il dans la réalité ? Les ASSC remplacent effectivement du personnel infirmier, en particulier dans les homes. Mais pas uniquement. Ce personnel est aussi souvent formé d'anciennes aides soignantes, qui ont décidé de compléter leur formation. Souvent l'obtention du CFC s'accompagne de déceptions, dues au non-respect des compétences dévolues à la fonction et à la

---

<sup>1</sup> Observatoire suisse de la santé : *Rapport 71, Personnel de santé en Suisse, Etat des lieux et projections à l'horizon 2030*.

faible augmentation de salaire. Ce titre peut aussi représenter une étape pour entamer la formation d'infirmière.

**NOUVELLE ORDONNANCE.** En 2017, une nouvelle ordonnance est entrée en vigueur pour la formation des ASSC. Elle prévoit de nouvelles compétences dans la formation de base, en particulier l'administration de médicaments par voie intraveineuse. Une nouvelle génération d'ASSC, mieux formée, va entrer sur le marché. Et les ancien-ne-s ? En Suisse romande, à l'exception de Fribourg, rien ne semble prévu pour leur permettre de se mettre à niveau.

Dans le cadre de la dernière réunion de la commission Santé, des membres du SSP ont décidé d'organiser une rencontre entre les ASSC des différents cantons romands, afin de mettre sur pied un réseau. Premier objectif: améliorer les conditions de formation continue en lien avec la nouvelle ordonnance. Ensuite: s'organiser au sein du SSP pour améliorer leurs salaires et conditions de travail.

**Première rencontre des ASSC de Suisse romande**

**Samedi 18 mai 2019, 10h à 12h30**

Hôtel Continental, Lausanne,

Inscription obligatoire: [central@ssp-vpod.ch](mailto:central@ssp-vpod.ch)

Renseignements: B. Rosende, 021 340 00 03 / 076 308 52 18